

**Tél. : 0810 300 315**

## Préparation intensive aux oraux

Fiche à compléter et à retourner accompagnée du règlement (\* : champs obligatoires)

*Nom des parents :	*Nom et prénom du candidat :
*Adresse :	*Téléphone portable du candidat :
*Code postal et ville :	*Email du candidat :
*Adresse e-mail :	Date de naissance :
*Téléphone domicile :	Classe et section:
	*Concours préparé(s) : <input type="checkbox"/> ACCES <input type="checkbox"/> SESAME

### Villes et dates

PARIS	<input type="checkbox"/> Samedi 15 mai 2010	<input type="checkbox"/> Samedi 22 mai 2009	<input type="checkbox"/> Samedi 29 mai 2010
	<input type="checkbox"/> Samedi 05 juin 2010	<input type="checkbox"/> Samedi 12 juin 2010	
LYON	<input type="checkbox"/> Samedi 15 mai 2010	<input type="checkbox"/> Samedi 22 mai 2009	<input type="checkbox"/> Samedi 29 mai 2010
	<input type="checkbox"/> Samedi 05 juin 2010	<input type="checkbox"/> Samedi 12 juin 2010	

### Formules

Préparation	Durée	Horaires	Tarifs
<input type="checkbox"/> Préparation aux oraux : anglais + entretien	11 heures	08h – 13h et 13h30 – 19h30	405 €
<input type="checkbox"/> Préparation aux oraux : entretien	8 heures	11h – 13h et 13h30 – 19h30	313 €

Votre règlement par chèque, montant

A joindre à cette fiche d'inscription

Date : .....

Signature des Parents  
Précédée de : "lu et approuvé"

Entre les soussignés,

- **ASSISTEO Education**, activité de la société AJL CONSEIL SARL dont le centre administratif est situé 33 avenue du Maine 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 439 206 210 00023

et

- **Nom et prénom du stagiaire :** .....

Date et lieu de la formation .....

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 - Objet**

Toutes les prestations sont soumises au présent contrat qui prévaut sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation écrite d'ASSISTEO Education. La personne faisant appel à nos prestations accepte l'intégralité des clauses et conditions des présentes sans lesquelles la prestation n'aurait pas lieu. L'inscription à l'une des prestations n'est effective qu'après l'acceptation d'ASSISTEO Education via l'envoi du document « Confirmation d'inscription ».

**Article 2 - Documents et début des prestations**

Le Stagiaire s'engage, pour les prestations demandées, à informer ASSISTEO Education de son choix grâce à la fiche d'inscription qu'il aura renseignée et aura renvoyée. Dès réception du dossier complet (fiche d'inscription et règlement), une responsable pédagogique d'ASSISTEO Education prendra en charge le dossier du stagiaire. Celui-ci s'engage à communiquer à ASSISTEO Education tout changement de coordonnées (adresse postale, mail, numéro de téléphone ...). ASSISTEO Education ne saurait être tenu responsable de la non réception des documents afférents à sa formation en cas de non respect de cet article.

**Article 3 - Inscription au concours**

Les démarches d'inscription pour le concours préparé avec ASSISTEO Education restent à la charge du stagiaire. Les stagiaires devront se renseigner auprès des services d'examen compétents sur les dates de passages et l'affichage des résultats du concours. L'oubli ou le retard d'inscription au concours par le stagiaire ne sauraient être une cause d'annulation de la formation.

**Article 4 - Conditions générales relatives à l'organisation pédagogique et administrative**

*Hygiène et sécurité.* Le stagiaire s'engage à respecter et à faire respecter les consignes de sécurité ainsi qu'à faire preuve du bon sens nécessaire au respect de l'intégrité physique et morale de ses camarades, de ses professeurs et de l'ensemble du personnel de l'établissement.

*Emploi du temps.* Le candidat s'engage à accepter sans réserve l'emploi du temps qui lui est proposé ainsi que tous les aménagements d'emploi du temps hebdomadaire imposés par l'organisation pédagogique et toutes modifications d'emploi du temps imposées par les nécessités du concours ou de ses modifications.

*Modification du programme du concours.* En cas de modification du concours officiel, le candidat accepte sans réserve les modifications du nombre d'heures par matière et les ajouts de matières que l'établissement effectuerait tout en conservant le volume horaire global de la préparation et sans devoir modifier les conditions contractuelles.

*Absence d'un professeur.* Tout cours supprimé par le fait de l'absence d'un professeur sera rattrapé.

*Supports pédagogiques.* Les supports pédagogiques créés par ASSISTEO Education sont protégés et le candidat qui en ferait une utilisation commerciale ou à toute autre fin que son usage strictement personnel se verrait devoir répondre à des poursuites judiciaires pour le préjudice subies par l'auteur et/ou CPS / ASSISTEO Education.

*Communications des résultats obtenus.* Le candidat s'engage à communiquer à ASSISTEO Education par Internet ses résultats au concours dès qu'il en a connaissance.

**Article 5 - Préparation en centres**

Le stagiaire s'inscrit dans la ville de son choix, dans la limite des places disponibles. En cas d'un nombre insuffisant d'élèves, un autre site, une autre préparation ou un remboursement intégral de la formation choisie sera proposée au stagiaire.

**Article 6 - Force majeure**

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles d'ASSISTEO Education.

Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté d'ASSISTEO Education et faisant obstacle à son fonctionnement normal.

**Article 7 - Informatique et libertés**

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès d'ASSISTEO Education.

**Article 8 - Tarifs**

Les tarifs de nos services sont indiqués en euros TTC. Le règlement des prestations se fait sur la base du tarif communiqué par ASSISTEO Education et confirmé sur le bon de commande, signé par le client.

**Article 9 - Pénalités de retard**

Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement, même partiel entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard au taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas d'impayé, quel qu'en soit le motif, notifié par ASSISTEO Education en lettre recommandée avec accusé de réception, une indemnité forfaitaire de 10 € (dix euros) sera exigée en sus du montant nominal, augmenté des frais de débit facturés par l'établissement bancaire d'ASSISTEO Education.

Dans le cas où le recouvrement amiable évoqué ci-dessus serait demeuré infructueux dans un délai de dix jours à partir de la date d'envoi de la demande de recouvrement, celui-ci sera fait par voie contentieuse. Les frais de mise en contentieux que sera amené à facturer le prestataire de recouvrement sont indépendants de l'indemnité forfaitaire amiable et s'ajoutent au débit du client.

Tout défaut de paiement entraînera la suspension immédiate de toutes prestations sans aucune indemnisation.

**Article 10 - Modalités de paiements et frais**

*Frais d'inscription.* Les frais d'inscription et de dossier sont compris dans les tarifs affichés, ils sont fixés à 5% de chaque module de formation. Ceux-ci sont totalement incompressibles et ne peuvent donner lieu à remboursement au-delà de la période de rétractation qui est de 10 jours. Aucun frais d'inscription supplémentaire ne sera demandé au stagiaire.

**Article 11 - Clauses d'annulation du contrat d'inscription**

Les conditions contractuelles prévoient, conformément à la législation en vigueur, l'annulation dudit contrat.

Toutes demandes d'annulation, y compris la rétractation durant le délai légal de 10 jours après la date de la signature du contrat doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Vous bénéficiez de l'Assurance Annulation Gratuite qui au-delà de la période de rétractation légale, vous permet d'annuler totalement votre formation ASSISTEO Education uniquement en cas de force majeure (il est rappelé qu'est considéré comme cas de force majeure, tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur dont le candidat serait victime) pourra donner lieu à un remboursement (hors frais d'inscription) au prorata temporis du temps restant à courir jusqu'à la fin de la préparation, sur présentation de justificatifs. Résiliation du fait d'AssistEO Education cf **Article 5**.

A..... le .....

Signature du représentant légal